

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

NUMERO SPECIAL

Matahiti 161
N° 9 - Numera Taac

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 10
no Fepuare 2012

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 201 CM du 9 février 2012 portant fin de fonction de M. Ronald Chenesson en qualité de directeur par intérim de l'équipement par intérim	166
Arrêté n° 202 CM du 9 février 2012 portant nomination de M. Jean-Paul Le Caill, directeur adjoint technique à la direction de l'équipement, en qualité de directeur de l'équipement par intérim	166



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 201 CM du 9 février 2012 portant fin de fonction de M. Ronald Chenesson en qualité de directeur par intérim de l'équipement par intérim.

NOR : DEQ1200162AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'équipement et des transports terrestres, en charge des ports et des aéroports,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 88-142 AT du 13 octobre 1988 modifiée portant création du service de l'équipement dénommé direction de l'équipement ;

Vu l'arrêté n° 69 CM du 17 janvier 1992 modifié et complété portant organisation interne du service dénommé direction de l'équipement ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 8 février 2012,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de M. Ronald Chenesson en qualité de directeur de l'équipement par intérim à compter du 12 février 2012 au soir.

Art. 2.— L'arrêté n° 1606 CM du 23 novembre 2007 portant nomination de M. Ronald Chenesson en qualité de directeur de l'équipement par intérim est abrogé à compter de la même date.

Art. 3.— Le ministre de l'équipement et des transports terrestres, en charge des ports et des aéroports, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 février 2012.

Pour le Président absent :

Le vice-président,
Antony GEROS.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de l'équipement
et des transports terrestres,
James SALMON.

ARRETE n° 202 CM du 9 février 2012 portant nomination de M. Jean-Paul Le Caill, directeur adjoint technique à la direction de l'équipement, en qualité de directeur de l'équipement par intérim.

NOR : DEQ1200214AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'équipement et des transports terrestres, en charge des ports et des aéroports,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 88-142 AT du 13 octobre 1988 modifiée portant création du service de l'équipement dénommé direction de l'équipement ;

Vu l'arrêté n° 69 CM du 17 janvier 1992 modifié et complété portant organisation interne du service dénommé direction de l'équipement ;

Vu l'arrêté n° 2625 MET du 14 juin 2011 portant nomination de M. Jean-Paul Le Caill, directeur adjoint technique à la direction de l'équipement ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 8 février 2012,

Arrête :

Article 1er.— M. Jean-Paul Le Caill, directeur adjoint technique à la direction de l'équipement, est nommé en qualité de directeur de l'équipement par intérim à compter du 13 février 2012.

Art. 2.— Le ministre de l'équipement et des transports terrestres, en charge des ports et des aéroports, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 février 2012.

Pour le Président absent :

Le vice-président,
Antony GEROS.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de l'équipement
et des transports terrestres,
James SALMON.